F

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



CX 5/35

DESTINATAIRES:



CL 2015/30-FFP Octobre 2015

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Points de contact du Codex Organisations internationales intéressées

EXPÉDITEUR: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les

normes alimentaires, FAO, 00153, Rome, Italie

OBJET: Distribution du Rapport de la 34^e session du Comité du Codex sur les poissons

et les produits de la pêche (REP 16/FFP)

QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA 39° SESSION

Projets de normes et textes apparentés aux étapes 8 et 5/8 de la Procédure

- 1. Sections à inclure dans le *Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche* (CAC/RCP 52-2003) relatives à la préparation :
 - de la sauce de poisson (par. 18, Annexe III) ;
 - des produits frais et surgelés à base de coquilles Saint-Jacques ou de pétoncles crus (par. 24, Annexe IV); et
 - du caviar d'esturgeon (par. 29, Annexe V).

Autres sujets soumis pour adoption

- 2. Plans d'échantillonnage dans les normes pertinentes pour les poissons et les produits de la pêche (par. 8).
- 3. Amendements des dispositions sur les additifs alimentaires dans les normes pertinentes pour les poissons et les produits de la pêche (par. 56, Annexe VI).
- 4. Amendement de la section 7.4 Estimation de la teneur en poisson de la *Norme pour les bâtonnets, les portions et les filets de poisson surgelés panés ou enrobés de pâte à frire (*CODEX STAN 166–1989) (par. 63, Annexe VII).
- 5. Amendement de la section 11 Transformation du poisson salé et du poisson salé séché du Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche (CAC/RCP 52-2003) (par. 66a, Annexe VIII).

Les gouvernements et organisations internationales qui souhaitent formuler des observations au sujet des textes susmentionnés sont invités à les adresser par écrit à l'adresse ci-dessus <u>avant le 31 mai 2016.</u>